

CR réunion EDF / Comité régional Canoe Kayak Sud PACA / VVCK

Lieu : usine hydroélectrique de Vinon

Participants :

O. Savoye – Délégué territorial EDF pour la zone Verdon

B. Carlier – Président CRCK Sud PACA

R. Delorme – Représentant VVCK

Th. Coiscault – Représentant VVCK

Objet : travaux envisagés dans la galerie des Mauras

Suite à une inspection en 2019 dans la galerie des Mauras (galerie entre la prise d'eau d'Esparron et Saint Julien), des cavités ont été identifiées dans la galerie, à environ 1km de la prise d'eau.

Les inspections complémentaires effectuées ont montré des cavités creusées dans du gypse avec un risque d'accroissement de l'érosion pouvant conduire à un comblement de la galerie.

La galerie des Mauras alimente en eau d'une part l'usine EDF de Vinon, d'autre part, au niveau du partiteur de Boutre, le canal de Provence. Le canal de Provence alimentant en eau potable, industrielle et agricole une grande partie du Var, la réparation de la galerie des Mauras va être réalisée dans les conditions suivantes :

- Les travaux ne peuvent avoir lieu l'été ou la demande en eau du Canal de Provence (SCP) est plus importante que la capacité d'alimentation durant les travaux : travaux entre septembre et avril,
- La continuité d'approvisionnement du canal doit être assurée pendant les travaux : utilisation de la pompe disponible dans l'usine de Vinon pour « remonter » de l'eau pour le Canal de Provence pendant les travaux.

Pour cela, le scénario envisagé pour le moment par EDF est la réalisation d'une galerie de contournement de la zone des cavités (250 m de by-pass) selon un planning prévisionnel en 3 tranches de septembre à avril :

- 1^{ère} tranche de septembre 2023 à avril 2024 : excavation de la nouvelle galerie,
- 2^{nde} tranche de septembre 2024 à avril 2025 : mise en place du revêtement de la nouvelle galerie,
- 3^{ième} tranche de septembre 2025 à janvier 2026 : finition du revêtement.

Chaque tranche débute par une vidange du canal et se termine par une remise en eau.

L'accès à la galerie se fera côté aval, mais une zone de chantier sera également installée au niveau de la plage de Saint Julien.

Pendant les travaux, une gestion spécifique du Verdon est mise en place :

- Vidange de la galerie des Mauras,
- Utilisation de la pompe disponible dans l'usine de Vinon pour alimenter le canal de Provence (6 m³/s),
- Déversement du débit minimum requis au barrage de Gréoux pour assurer l'alimentation de la pompe : 10 m³/s déversés à Gréoux,
- Risque d'augmentation du débit selon le turbinage sur les barrages amonts (lâchers énergétiques à Ste Croix).

SCP envisage également la remise en service de l'ancien souterrain des Mauras (ancien canal du Verdon).

Des opérations préalables sont nécessaires pour préparer ces travaux :

- Réalisation d'un ouvrage d'entonnement à Vinon en aval du canal de fuite. Cet ouvrage réhaussera le niveau de l'eau du canal de fuite, ce qui facilitera l'alimentation du pompage et limitera le débit de déversement nécessaire au niveau du barrage de Gréoux pour alimenter le pompage à Vinon. L'ouvrage consiste en une réhausse du lit du Verdon en apportant de la matière sur 1m de large et 20 cm de haut (mise en place en une journée).
- Réalisation d'essais de pompage (endurance) à la mi-septembre, après mise en place de l'ouvrage d'entonnement.

Les impacts pour la pratique du kayak :

- Difficulté d'avoir des lâchers d'eau programmés durant les travaux :
 - o Notre interlocuteur échangera avec l'exploitant des barrages pour voir s'il est possible de leur demander des créneaux de lâcher pendant les travaux,
 - o Les lâchers d'eau seront ponctués par les demande de production des barrages amonts,
- Débit de base de 12 m³/s minimum entre Gréoux et Vinon, mais débit résiduel < 6m³/s à l'aval du pont de Vinon → le stade de slalom ne sera pas alimenté,
- Les demandes de lâchers pour des compétitions ou entraînements devront être concentrés sur la période mai – aout en 2024 et 2025, aucune garantie pour avoir des lâchers en dehors de ces périodes.
- Il est rappelé qu'il y a habituellement 3 à 5 dates de lâchers demandés à Vinon. Suite aux 2 dernières années de COVID, si les travaux ne permettent pas l'organisation de compétitions, cela impactera le fonctionnement financier du club de Vinon.

Des échanges ont lieu entre la préfecture et EDF concernant les mesures compensatoires de sécurité à mettre en œuvre concernant la navigation entre le barrage de Gréoux et Vinon. Côté club et comité régional, nous avons indiqué ne pas être pour des interdictions de navigation sur le tronçon car cette interdiction ne serait respectée que par le club, pas par les particuliers qui ignoreront l'interdiction. De plus, le débit pourra permettre de descendre de Gréoux à Vinon.

EDF demande que nous leur propositions d'ici cet été les mesures qui pourront être mises en place pour continuer à naviguer sur le tronçon (sécurisation du tronçon, ...).

Autres sujets évoqués :

- Déficit d'eau actuel : le déficit d'eau actuel semble compromettre la compétition de rafting prévue fin juin, toutefois, il ne me semble pas que la réponse ait été très nette, à confirmer rapidement,
- Interdiction de navigation sur la Durance : EDF doit transmettre pour information une copie de l'arrêté d'interdiction de navigation sur la Durance en amont du barrage de Cadarache (arrêté de 1972) afin de vérifier à partir d'où commence l'interdiction. Il est proposé de relancer des échanges sur les limites de cette interdiction.